



Communiqué de presse

Paris, le 25/11/2013

Communiqué de presse – Nomination de Jean-Marie Levaux

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances, de la ministre des affaires sociales et de la santé et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation en date du 21 novembre 2013, M. Jean-Marie Levaux est nommé vice-président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en remplacement de M. Jean-Philippe Thierry, démissionnaire.

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, membre de l'Institut des Actuaire, Jean-Marie Levaux, âgé de 69 ans, est entré à l'Union (UAP) en 1967 où il a exercé diverses fonctions de direction en France comme à l'étranger. Il revient à Paris en 1997 pour la fusion des groupes AXA et UAP. Après 33 ans passés dans le secteur de l'assurance, il oriente sa carrière vers la protection sociale. De 2000 à 2009, il est directeur général du groupe paritaire de protection sociale CRI devenu IONIS par suite de sa fusion avec le groupe ESSOR. Depuis 2010, il est membre du collège de l'ACP et en 2012, il devient membre du Haut Conseil de l'Institut des actuaires. Il est Chevalier de l'Ordre National du Mérite (1996) et Chevalier de la légion d'Honneur (2010).

A propos de l'ACPR : Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel est devenue l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. En charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier, elle est dotée de nouveaux pouvoirs en matière de prévention et de gestion des crises bancaires qui s'ajoutent à ses missions de supervision.